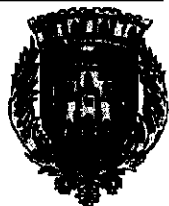


VILLE DE LENS
(PAS-DE-CALAIS)



PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Adresser la correspondance impersonnellement à
Monsieur le Maire
Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la CommunAupole de LENS-LIEVIN
62307 LENS CEDEX

=====
SEANCE DU 27 MARS 2009 A 18 H 30
=====

☎ 03.21.69.86.86 - Télécopie 03.21.69.08.22

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES CONTENTIEUX
FD/VB/TP

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 16 mars 2009.

Etaient présents : MM. DELCOURT ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE, M. LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes LEDENT, REMILI, BOIS, M. DUCARIN (arrivé à 18 H 42), M. RAYTER, Mme BOLI, M. CAVACO (arrivé à 19 H 01), MM. BOURSIER, DEPREZ, Mmes PERMUY, GAUTHY (arrivées à 18 H 40), M. MISMACQUE, M. REAL, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ.

Etaient excusés : M. PLAYEZ, Mlle TIMME.

Etait absente : Mme SAINT ARNOULT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Danièle REMILI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Député-Maire :

Si vous le voulez bien, nous allons ouvrir la séance de ce conseil municipal.

Je voulais vous informer que j'ai décidé, après avis favorable du Bureau municipal, d'organiser jusqu'aux vacances scolaires et probablement - à moins que des décisions inversent le choix qui est le nôtre - après les vacances scolaires, des conseils municipaux extraordinaires ayant pour thème un sujet grave et important qui est l'avenir de nos enfants et bien entendu, qui dit "avenir de nos enfants" dit bien sûr l'éducation parentale évidemment mais aussi, l'Education Nationale.

Et donc, dans un débat que je souhaite - et je vous remercie par avance de l'accepter - suffisamment large pour que chacun puisse s'exprimer mais suffisamment court pour que nous puissions ensuite entrer en séance "ordinaire", j'ai invité un représentant d'une des administrations de la République les plus importantes, à pouvoir s'exprimer librement devant vous et je permettrai à chaque représentant de groupe ou à chaque élu, bien entendu, de s'exprimer, mais dans des interventions extrêmement brèves, puisque vous n'avez pas attendu - et moi non plus d'ailleurs - ce conseil municipal extraordinaire pour vous positionner au nom de vos partis politiques ou au titre de vos mandats d'élus respectifs. Donc, je souhaite que nous ayons terminé pour 19 H 15 et je ne vais pas bien sûr monopoliser la parole car tel n'est pas le but.

S'agissant d'une séance extraordinaire, nous avons des procédures à respecter et je demande - après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur LICTEVOUT qui est administrateur de la fédération départementale des parents d'élèves qui va s'exprimer devant vous dans quelques instants, et à sa collègue, Madame ZADERADSKI - à Monsieur DRAB de procéder à l'appel des membres.

(Appel des membres par Monsieur DRAB, directeur des affaires juridiques et des contentieux)

Merci beaucoup.

Alors, Monsieur Daniel LICTEVOUT et Madame ZADERADSKI, je vous passe bien volontiers la parole pour l'exposé devant ce conseil.

Monsieur LICTEVOUT :

Tout d'abord je remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal d'inviter la fédération de parents d'élèves du Département. Depuis quelques années, nous étions un partenaire particulier surtout au niveau des instances gouvernementales. Il faut savoir que la fédération regroupe plus de 300 000 familles et au niveau du Département, on représente à peu près 11 500 familles. Il nous est de moins en moins facile de communiquer, de participer à des réunions de travail, surtout en ce qui concerne l'éducation.

Je vais commencer par faire un constat, un constat des lieux, ce qu'on constate sur le terrain, ce qui nous est remonté au niveau de nos conseils locaux. On va commencer par la maternelle et on va grimper dans les étages : maternelles, élémentaires - primaires, secondaires et lycées.

Ce qu'on constate en maternelle :

- l'accueil des 2 ans qui devient de plus en plus difficile, pour les familles, c'est un véritable problème.

- les programmes qui ont changé : c'est-à-dire le programme axé sur la moyenne section en maternelle. La grande section devient à nos yeux un petit CP.

- l'impact : la suppression de milliers de postes, des craintes sur les jardins d'éveil payants,

- la disparition de la scolarisation des enfants de moins de 5 ans.

En primaire :

- la suppression des samedis matins : 72 heures de cours en moins, remplacées par l'aide personnalisée : 20 heures maxi, pour certains élèves,

- des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires valables pour les CM1/CM2,

- le changement des programmes axés sur le français et les mathématiques qui, à nos yeux, appauvrissent la culture générale et scientifique.

Ensuite, je voudrais que ma collègue intervienne aussi sur les RASED.

Madame ZADERADSKI :

Sur les suppressions des RASED, il faut savoir qu'il s'agit des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Leur rôle est de mettre en œuvre des aides spécialisées pour des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage durables, ce n'est pas simplement pour s'adresser à des enfants qui auraient un petit souci de compréhension.

Il s'agit bien d'aides spécialisées pour des difficultés durables.

Qui est concerné ? les grandes sections, les CP, les CE1 et en gros, tout le primaire.

Sur la mise en place aujourd'hui d'un projet individuel spécialisé pour chaque élève en accord avec la famille, avec l'intervention de psychologues et d'enseignants spécialisés pendant le temps scolaire, il faut insister sur le fait que ce sont des personnels qui sont formés, qui reçoivent une formation et qui ont une certification supplémentaire à leur formation d'enseignant pour prendre en charge les difficultés de ces enfants.

Le nouveau dispositif avec, vous le savez, 3 000 suppressions de postes prévues pour les RASED, serait soit disant remplacé par les dispositifs d'aide personnalisée mais cette aide personnalisée ne remplace en aucun cas le travail effectué tout au long de l'année par ces enseignants spécialisés.

Cette aide personnalisée est bien pour une aide ponctuelle, une aide aux devoirs pour les enfants, ça c'est une bonne idée ! mais pour les enfants qui présentent des difficultés durables, cette aide personnalisée ne leur conviendra pas.

En plus, cette aide personnalisée, il faut savoir que pour ces enfants, elle se fait en plus du temps scolaire et donc sur la base du volontariat.

En dehors du temps scolaire, cela veut dire que pour des enfants qui ont déjà des difficultés à l'école, à ceux-là, on va demander de rester encore plus longtemps. C'est très discriminant et ce n'est sûrement pas de cette façon que l'on va pouvoir leur venir en aide.

Pour précision pour bien comprendre, dans le Département, il y avait déjà 57 postes vacants faute de formation parce qu'on ne donnait pas le temps aux enseignants qui voulaient avoir cette formation, de partir en formation. Et là, on vient d'apprendre qu'il va y avoir la suppression de 6 postes de psychologues scolaires en plus qui vont être supprimés par rapport à ces 57 déjà annoncés.

Donc, là, vraiment, on voit bien le processus qui se fait, c'est-à-dire qu'on dit "aide individualisée" donc forcément les enfants qui n'arriveront pas à se remettre en selle au niveau de la scolarité, ce sera leur faute, ce seront de vilains élèves. Il y aura une culpabilisation de ces enfants, une stigmatisation qui est absolument pour nous insupportable.

Monsieur LICTEVOUT :

En collège : la suppression de la sectorisation, l'attribution de la note de vie scolaire, la disparition des itinéraires de découvertes, et plus récemment la mise en place de l'accompagnement éducatif, non obligatoire et des stages d'anglais pendant les vacances.

L'impact : avec moins de moyens, comment faire acquérir à tous les élèves le socle commun ?

Au lycée : la réforme des lycées d'enseignement général, c'est une nouvelle seconde de deux semestres et quatre rendez-vous avec l'élève, 27 heures de cours égales à 21 heures d'enseignement général + 6 heures de module = moins 4 heures de cours + 3 heures d'accompagnement personnalisé non obligatoires.

En lycée d'enseignement professionnel, le BAC professionnel passe de 4 à 3 ans.

L'impact : la réforme des lycées, retour aux lycées spécialisés, ce qui veut dire des options en moins, sélectifs, des déplacements pour nos jeunes.

Le bac professionnel en 3 ans : suppression des BEP, retour des formations non qualifiantes, dévalorisation de la filière professionnelle.

Nos craintes sur le "chèque éducation". Qu'est-ce que c'est ? c'est une bourse au crédit d'impôt versée par l'Etat aux familles, financement des établissements par les parents, je dis bien "nos craintes", mise en place annoncée par le rapport ATTALI de 2008.

L'impact : c'est la fin de l'école de la République, laïque et gratuite.

C'est la fin du service public d'éducation nationale.

Nous ne pouvons l'accepter !

Je parlerai aussi du décret "rôle des parents" de juillet 2006, précisé par la circulaire d'août 2006.

On parle des droits des parents, réunion parents/enseignants au moins deux fois par an, entrevues individualisées sur demande des parents, affichage de la liste des associations et fédérations de parents et coordonnées de leurs responsables, mise à disposition d'un panneau d'affichage, d'une boîte aux lettres, d'une salle pour les réunions, distribution de documents.

Pourtant, on constate sur le terrain que souvent, trop souvent elles sont bafouées.

Alors, pour le mot de la fin, je dirai "halte à la main basse sur l'école publique qui fait partie d'un projet global de la société où la loi du plus fort et de l'argent prime."

Pour nous, à la FCPE, l'avenir des jeunes passe par l'éducation. L'éducation, ça se fait avec des moyens suffisants. L'éducation, c'est un choix de société. L'éducation est notre avenir !

Nous disons :

- "oui" à une politique publique d'éducation ambitieuse, volontariste, de valeur et porteuse d'espoir,

- "oui" à la priorité à l'éducation dans notre pays,

- "oui" à la présence d'adultes formés dans les écoles et les établissements,

- "oui" à une véritable politique de lutte contre l'échec scolaire qui prenne en compte les difficultés des élèves individuellement,

- "oui" au retour de 936 heures annuelles de classe pour les enfants en primaire et à l'aménagement des rythmes scolaires,

- "oui" à la sectorisation scolaire,

- "oui" à la remise à plat des réformes surtout sur les lycées.

Je voudrais ajouter simplement le manque de moyens en ce moment. On constate une recrudescence de violence dans certains établissements, sans doute due à un manque de moyens qui se fait sentir lourdement dans beaucoup d'établissements, moyens d'encadrement, moyens de surveillance.

Et puis, mettons aussi l'accent sur l'intégration des jeunes handicapés dans nos écoles.

Merci.

Monsieur le Député-Maire :

Merci beaucoup.

Restez devant parce que s'il ya des questions, je vous demande de respecter bien sûr l'horaire mais je donne la parole aux groupes ou bien sûr à tout élu qui la souhaite.

Monsieur BOURSIER, vous avez la parole.

Monsieur BOURSIER :

Merci, Monsieur le Maire.

Ne sachant pas que je pourrais intervenir, je n'ai pas préparé de papier, je ne vais donc pas reprendre tous les points exposés mais seulement certains : (propos en partie inaudibles)

- la suppression de l'école le samedi matin : pendant des années, pendant de nombreuses années, j'ai entendu les enseignants, les parents, pas les enfants bien entendu, la réclamer à corps et à cri en espérant toujours qu'un gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, supprimerait enfin l'école le samedi. Aujourd'hui, c'est fait.

Vous semblez dire que maintenant les enseignants, les parents, même pourquoi pas les enfants trouvent que ça ne va plus. Alors je ne comprends pas bien.

- le changement des programmes axés sur le français et les mathématiques : entre parenthèses, il était temps qu'on y revienne parce que l'école depuis mai 68, elle s'est drôlement dispersée. L'enseignant doit être - j'ai noté comme ça, la liste n'est pas exhaustive - musicien, maître de ballet, expert en arts plastiques, professeur d'éducation physique... et pendant de longues années on a négligé - j'ai été le premier à le regretter - les fondamentaux, un peu comme au rugby.

Et les fondamentaux, Monsieur, ne l'oublions pas, ce sont le français et les mathématiques. Quand il y a une bonne base en français, quand il y a une bonne base en mathématiques, ensuite on peut s'adonner à d'autres activités.

- la suppression des postes des RASED : on supprime leur poste ou on leur donne une classe ?

Madame ZADERADSKI :

Il y a deux choses.

Monsieur LICTEVOU :

Si je pouvais intervenir quand même, simplement sur les RASED, enfin RASED ou autre chose. Pour nous, ce qui importe, c'est qu'un élève qui est en forte difficulté, ce n'est pas en lui donnant deux fois une demi-heure par semaine de cours en plus qu'il va s'en sortir.

Et on le voit bien sur le terrain, dans les écoles, qu'est-ce qui se passe ? On prend les élèves qui ont des petites difficultés en français, en maths, en calcul et là on leur donne un petit coup de main. Là, c'est bénéfique, il n'y a pas de souci. Mais pour les élèves qui ont de véritables problèmes, il n'y aura pas de solution, il n'y a pas de solution. On baisse déjà les bras !

Les RASED, c'était vraiment pour des élèves qui posaient des problèmes même question discipline, même question éducation, mais là il y avait des solutions et on les a retirées, on les retire. Alors comment voulez-vous qu'on accepte ça ?

Monsieur BOURSIER :

(propos inaudibles)

Madame ZADERADSKI :

Effectivement, il y a ce que vous appelez "enseignants qui vont aller sur une classe" c'est ce qu'on appelle le phénomène de sédentarisation des postes de RASED. Sauf que, si dans le même temps, vous sédentarisez des enseignants spécialisés qui ont reçu une formation spécifique, on en revient bien là, à l'intérêt de l'enfant. Ces enseignants, s'ils restent sur une classe, qu'est-ce qui va se passer pour les autres élèves dans les autres écoles qui présentent des difficultés et qui eux n'auront pas d'enseignants sédentarisés dans leur école ? Quelle chance vous leur laissez à ceux-là ?

Et quand en plus, on aurait pu imaginer une sédentarisation sans suppression de postes mais sédentarisation + suppression de postes, cela signifie très clairement qu'il y a des enfants qu'on va laisser livrés à eux-mêmes et on ne va pas remédier à leurs difficultés parce qu'il n'y aura pas d'enseignants sédentarisés.

Monsieur BOURSIER :

Vous semblez dire qu'un enseignant disons "normal", qui ne fait pas partie d'un réseau n'est pas capable de s'occuper des difficultés d'un enfant ? Merci pour eux.

Monsieur LICTEVOUT :

Ce n'est pas ce qu'on dit du tout.

Madame ZADERADSKI :

Alors, ce n'est pas ce qu'on dit du tout. Vous me faites un procès d'intention qui est très malvenu. Les enseignants sont formés effectivement pour permettre l'acquisition d'un certain nombre de savoirs et de connaissances.

Quand j'ai parlé tout à l'heure, j'ai bien pris la précaution de rappeler que les enseignants spécialisés de réseaux d'aide intervenaient pour des difficultés durables et là, par hasard, vous ne le remarquez plus.

Les difficultés durables, cela ne signifie pas de petites difficultés en français, ça signifie des enfants qui ont des problèmes de concentration, qui ont besoin d'enseignants qui ont travaillé sur ces questions spécifiques. Et cela ne fait pas partie de la formation des enseignants "ordinaires", du tout, donc d'où l'importance de ces enseignants qui savent enseigner autrement, qui le font en petits effectifs.

Monsieur BOURSIER :

très petits effectifs.

Madame ZADERADSKI :

Et c'est tout à l'honneur de l'Education Nationale de faire plus pour ceux qui ont le plus de difficultés. Très clairement pour nous, l'ensemble des réformes qui sont prises, elles vont dans quel sens ? Certainement pas celui de l'intérêt de l'enfant.

Par contre, on voit très bien qu'avec les suppressions de postes, la logique est comptable, pas dans l'intérêt de l'enfant.

Et de plus, sur la dernière période, quel mépris pour le monde de l'Education et des enseignants ! Quel mépris !

Il y a des rapports régulièrement qui sont sortis sur justement le rythme de l'enfant, l'aménagement, les acquisitions, les connaissances, le savoir-faire : avoir une activité culturelle et artistique pour découvrir du français, c'est un moyen d'enseigner.

Monsieur BOURSIER :

A propos des rythmes de l'enfant...

Monsieur le Député-Maire :

Excusez-moi, Monsieur BOURSIER, on va arrêter le débat...

Monsieur BOURSIER :

Ah oui, parce que sinon, ça va dérapier.

Monsieur le Député-Maire :

Non, ce n'est pas que ça va dérapier, pas du tout, c'est passionnant mais ou on fait une conférence-débat et je veux bien l'organiser mais il s'agit d'un conseil municipal extraordinaire et je veux laisser un temps de parole à chaque groupe. Vous le comprenez bien ? Voilà.

Monsieur BOURSIER :

Je voulais terminer par une petite phrase sur les rythmes de l'enfant, les pédopsychiatres, etc., les spécialistes, parce qu'il y a des spécialistes en tout - surtout ceux qui ne font pas classe d'ailleurs, entre parenthèses - Il y a beaucoup de spécialistes dans l'Education Nationale, en particulier ceux qui n'ont jamais d'élèves ou ceux qui en ont très peu. Permettez-moi de vous le dire.

Les pédopsychiatres et tous les spécialistes ne sont pas d'accord. Ils ne sont absolument pas d'accord, c'est la foire d'empoigne entre ceux qui disent que l'enfant ne doit pas travailler le samedi, pas le mercredi, que la journée est trop longue, trop courte, donc là dessus, soyons prudents.

Monsieur le Député-Maire :

Merci.

Avant de passer la parole à Monsieur HUMEZ, je voudrais dire bien sûr que la salle RICHART est à disposition de toute association constituée ou de tout groupe d'élus qui souhaiteraient organiser un débat sur ce sujet comme sur d'autres.

Monsieur HUMEZ, vous avez la parole.

Monsieur HUMEZ :

Je suis tout à fait d'accord avec le constat qui vient d'être fait par les représentants de la F.C.P.E.. Ces réformes gouvernementales s'inscrivent dans un projet cohérent qui en réalité vise la mise à mort du service public de l'Education Nationale.

On le voit depuis plusieurs années.

Pour ne pas être trop long, je ne vais citer qu'un seul exemple. On sait que pour remplacer un professeur titulaire dans les établissements, ce n'est pas toujours facile. Alors, au départ, effectivement, la logique veut - et malheureusement, cette logique n'est pas très adaptée à l'Education Nationale, mais cela c'est, effectivement, les responsables qui décident - qu'un prof absent, généralement, n'est pas remplacé avant quinze jours. Si on voit que cela traîne, effectivement, on essaie de faire en sorte de trouver un professeur remplaçant à droite, à gauche.

Et quand ça ne marche pas, et ça ne date pas d'aujourd'hui, on va directement à l'Assedic, maintenant au Pôle Emploi, c'est-à-dire que l'on essaie de rechercher à l'Education Nationale des remplaçants au Pôle Emploi.

Alors, un exemple flagrant, parce que ça nous concerne : c'est le collège Michelet. Il y a quelques mois - c'était un article qui était paru dans L'Humanité, je n'ai plus la date exacte mais je l'ai là - au Collège Michelet, ils recherchaient un professeur d'histoire-géographie. Ils n'en ont pas trouvé, ils sont allés voir à Pôle Emploi, et Pôle Emploi lui ont "dégoté", au collège Michelet, un employé qui travaillait dans une agence de voyages.

Alors, je veux bien qu'entre l'agence de voyages et la géographie, il y a un petit rapprochement, mais c'est quand même pousser le bouchon un peu trop loin.

Alors voilà pour le problème qu'il y a dans l'Education Nationale et je crois que la FCPE a tout à fait raison.

Je rajoute un petit mot. Vous ne l'avez pas dit parce qu'effectivement, je ne crois pas que ce soit le rôle de la FCPE de s'occuper des universités, de la recherche, même s'ils s'en occupent, mais ils ne sont pas impliqués en tant que parents d'élèves là-dedans, même si c'est un peu moins, mais à LENS, il y a quand même un I.U.T., une Fac et en dehors des collèges, des maternelles, des primaires, à LENS, il y a aussi des problèmes qu'effectivement, on doit

soulever, à l'I.U.T., à la Fac, où, d'ailleurs, les enseignants et les étudiants sont en grève depuis plusieurs semaines.

Voilà ce que je voulais rajouter à cette situation.

Monsieur le Député-Maire :

Monsieur HUMEZ, je vous remercie.

Monsieur CECAK, vous avez la parole.

Monsieur CECAK :

Oui, Monsieur le Maire.

Je rappelle

- que la Municipalité a toujours été solidaire des associations de parents d'élèves, du corps enseignant et des organisations syndicales, d'ailleurs, lors du réveillon revendicatif au Lycée Béhal,

- qu'une motion de soutien aux RASED a été présentée au dernier Conseil municipal,

- que le groupe majoritaire soutient par sa position notre Député-Maire, Guy DELCOURT, sur le Service Minimum,

autant de formes de mobilisation qui nous ont conduits à offrir ce soir une parole ouverte aux défenseurs du service public éducatif.

Nous partageons l'ensemble des préoccupations exprimées par Madame ZADERADSKI et Monsieur LICTEVOUT.

Monsieur le Député-Maire :

Merci.

Monsieur DECOURCELLES, vous avez la parole.

Monsieur DECOURCELLES :

Oui, très rapidement.

Je veux aussi m'associer à la solidarité avec l'action menée, courageuse, par les parents d'élèves et les enseignants.

L'école laïque et républicaine avait pour ambition, à ses origines, de donner une chance à chacun de ses élèves. Et aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'on remet en cause ce droit de la même chance à tous les élèves.

Effectivement, ça a été dit tout à l'heure dans les propos, il y a une approche comptable de ce système, comme de l'ensemble des autres services publics dans notre pays, que je dénonce aussi et ensuite une réforme qui est remise en cause par la majorité des parents et des enseignants.

.../...

Et je pense que, quand une réforme est remise en cause comme cela par la majorité de ses "bénéficiaires", je n'ai pas trouvé d'autre terme, je crois qu'un gouvernement responsable doit revoir sa copie.

Et, une petite anecdote pour finir : j'ai eu l'occasion, en tant que parent d'élève, d'observer le travail réalisé par les RASED, et j'ai même été indirectement bénéficiaire puisque j'ai eu mon fils qui a eu besoin, à un moment donné, dans sa scolarité, d'aide.

Aujourd'hui, il est cadre à la SNCF, il achète les pièces électroniques et électriques pour entretenir l'ensemble des TGV de France.

Monsieur le Député-Maire :

Merci.

Monsieur MISMACQUE, vous avez la parole.

Monsieur MISMACQUE :

Oui, merci.

Je voudrais aussi moi-même apporter mon soutien total à l'action menée par les personnes de la FCPE.

Je voudrais dire aussi que, malheureusement, on a l'impression de commencer à assister à un jeu de massacre de tout ce qui est public : l'école, bien sûr, l'hôpital avec les projets en cours, qui va passer lui aussi à la trappe sur pas mal de ses secteurs, la Poste est sérieusement menacée...

A côté de cela, il semble pratiquement acquis aujourd'hui qu'on va laisser filer un déficit colossal, ou annoncé colossal, au niveau de la Sécurité Sociale pour certainement mieux s'y attaquer.

Il s'agit visiblement d'un plan cohérent et d'envergure, et qui touche tous les acquis sociaux qui ont pu être acquis depuis 1936 et la Libération et il ne s'agit pas de faits anecdotiques. Loin de là.

Pour répondre brièvement à ce que disait Monsieur BOURSIER tout à l'heure, effectivement, les maths et le français sont des fondamentaux qu'il est utile d'essayer de développer mais à côté de cela, combien de carrières se font dans le sport, dans les arts plastiques, dans la musique, enfin, dans beaucoup de choses ? Et je ne pense pas qu'en centrant sur les fondamentaux et en supprimant des postes, on puisse espérer obtenir quoi que ce soit dans tout ce qui est ces zones extérieures, disons, et qui sont pourtant pourvoyeuses de beaucoup de réussites dans la vie et de beaucoup de carrières professionnelles.

Monsieur le Député-Maire :

Merci.

Monsieur REAL, vous avez la parole.

Monsieur REAL :

Merci. Alors Monsieur REAL, il est un peu embarrassé parce que son employeur, c'est l'Education Nationale et il est l'équivalent, effectivement, de Proviseur Adjoint dans un lycée professionnel.

Et lorsque j'ai entendu effectivement vos remarques, la première d'entre elles, c'est vous dire que la solidarité vis-à-vis de l'enseignant, je suis le premier.

Et dans le lycée professionnel, effectivement, vous me parlez de la suppression des BEP. Oui, la logique comptable c'est un peu ce que vous veniez de dire tout à l'heure, c'est de dire que globalement le BEP, deux ans, le Bac Professionnel en deux ans, quatre ans. On ramène tout en trois. Allez, ça fait 25 % de moins de profs et d'heures.

Bon, quand on regarde globalement les programmes, on s'aperçoit que la 2^{ème} année, tout au moins la 1^{ère} année de BEP elle est aujourd'hui avec la seconde dite de détermination, globalement la même et que le programme, on pouvait effectivement le ramener à un an, un an et demi. Mais bon, ce n'est pas grave.

Moi, je voudrais également parler de la réforme des secondes. Globalement, la réforme des secondes, sur le fonds, elle n'était pas mauvaise. Elle n'a pas été expliquée, elle n'a pas été comprise.

L'inquiétude a été de dire, globalement, il n'y a rien en première, il n'y a rien en terminale, l'inquiétude du baccalauréat, quel va être son avenir ? Entièrement d'accord.

Globalement, la seconde, vous dites qu'il y a suppression d'options. Non, ce n'est pas vrai. Quand on regarde la réforme de la seconde telle qu'elle a été présentée, mais toujours mal expliquée - c'est l'éternel problème de notre Ministre - eh bien, globalement, les options sont strictement identiques à celles qu'on a aujourd'hui si ce n'est qu'elles sont replacées autrement et appelées autrement.

On retrouve sensiblement les mêmes troncs communs, etc. et au niveau des heures pour les élèves, on retrouve sensiblement les mêmes emplois du temps qu'ils ont aujourd'hui.

Moi, ce que je regrette, en tout cas en ce qui concerne la réforme des lycées professionnels, c'est qu'effectivement aujourd'hui on a encore des bacs pros que l'on appelle, nous, orphelins, où il n'y a pas de BEP, et des BEP où il n'y a pas de Bac Pro.

Donc, il va falloir attendre effectivement que tout cela se mette en place pour que l'élève, au contraire, ait une chance.

.../...

Vous me parliez tout à l'heure d'inquiétude des professionnels. Moi, je dis non, au contraire. Le Bac Pro, globalement, en trois ans, c'est une bonne idée en soi dès l'instant où effectivement on propose aux jeunes la même chance, c'est-à-dire après la 3^{ème}, de dire à l'élève : voilà, tu as le choix entre la seconde générale, enfin, que l'on appelle aujourd'hui encore générale et technologique, ou la voie professionnelle.

L'élève, à un moment donné, se disait : "globalement, si je vais en lycée pro, j'en ai pour quatre ans, alors que si je vais en lycée général et technique, j'en ai trois. C'est en quelque sorte, un peu un bac au rabais." Et les familles très souvent disaient : "Oh mon dieu, moi mes enfants, mon dieu, ils vont en CAP. J'ai honte. En BEP ? Je ne veux même pas en entendre parler !"

Au contraire, non. Le lycée professionnel, remettre à trois ans, c'est de dire que le bac, au terme de ces trois ans, a la même valeur qu'un bac général et que c'est tout aussi qualifiant.

C'est la première chose.

La seule inquiétude que moi j'ai - et on a fait l'expérience puisqu'on était nous un lycée, je dirais précurseur - c'est concernant l'âge, car malheureusement, les enfants, les jeunes, ne sont pas matures.

Et le problème, c'est qu'on envoie ces jeunes en stage et les entreprises ne peuvent pas les prendre parce qu'ils n'ont pas l'âge, ils n'ont pas 17, ils n'ont pas 18 ans. Et donc, on se retrouve avec des élèves qui ne peuvent pas correctement acquérir une formation professionnelle pendant qu'ils sont en lycée professionnel parce qu'ils sont beaucoup trop jeunes.

Et beaucoup d'élèves sont restés sur le carreau. On a encore vu l'exemple cette année avec les secondes de détermination.

L'idée, également, c'est qu'il faut effectivement valoriser ce que l'on appelait après les lycées professionnels, les BTS et les IUT., c'est-à-dire que les élèves avaient la possibilité d'avoir une filière et une ouverture devant eux car une fois qu'ils arrivaient en BEP ou Bac Pro, ils se croyaient dans une impasse et se disaient : "Qu'est-ce que je vais faire après ?".

Et donc, l'idée de la réforme de DARCOS, qui a été d'ailleurs travaillée avec beaucoup de parents d'élèves, de professeurs, etc., de syndicats, c'était de dire justement qu'il faut, quand le jeune a un projet, qu'il a un rêve, qu'il puisse le concrétiser.

Qu'il aille en lycée général, en bac professionnel, mais qu'il puisse éventuellement, si demain il veut devenir ingénieur en mettant trois ans pour avoir son bac pro, deux ans pour un BTS, et qu'ensuite, après le BTS, il puisse continuer en classe préparatoire, etc. il peut le faire.

Voilà, moi, c'est ce que je voulais vous dire. Globalement, la réforme en soi, telle qu'elle a été présentée - mais je me répète, elle a été mal expliquée - était globalement bonne.

Monsieur le Député-Maire :

Madame PERMUY, vous avez la parole.

Je vous donnerai le mot de la fin, Madame et Monsieur les représentants des parents d'élèves.

Madame PERMUY :

Oui, bonsoir.

Moi je voulais simplement redire quelque chose que j'ai déjà dit ici, c'est que quand j'étais Conseillère Régionale, je faisais partie du Conseil de l'Education Nationale qui se tenait à la Préfecture à LILLE avec le Recteur et c'est là où sont annoncées, où on discute de beaucoup de choses qui vont se passer dans les années à venir.

Les Conseillers Régionaux y étaient et les syndicats, or le quorum n'était jamais atteint parce que les représentants des villes et du Conseil Général n'y étaient pas.

Donc il faudrait peut-être déjà que le quorum soit atteint là-bas pour parler des décisions parce qu'après il est un peu tard pour parler.

C'est ce que je voulais dire. Merci.

Monsieur le Député-Maire :

Merci.

Madame VINCENT, vous avez la parole.

Madame VINCENT :

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit mais simplement, ayant soutenu le mouvement en tant que parent d'élève, je reste solidaire en tant qu'élue.

Monsieur le Député-Maire :

Merci.

Madame FLAMENT, vous avez la parole.

Madame FLAMENT :

Je voulais répondre un tout petit peu à Monsieur BOURSIER. C'est vrai que, bon je suis d'accord avec le fait que la mission de l'école est effectivement de donner à chaque élève une solide maîtrise des savoirs afin qu'il puisse avoir, posséder les clés éventuellement de sa liberté et d'en faire un futur citoyen.

Mais, toutefois, on ne peut pas non plus, je pense, supprimer l'accès à une culture générale qu'est la musique.

Moi, j'ai une formation d'enseignante, c'est-à-dire que j'ai fait l'école normale, vous voyez, donc c'est vieux, et on apprenait effectivement globalement la musique, les sciences naturelles, l'art, etc.

Et puis, je voudrais aussi revenir sur la désorganisation du service public de la maternelle, parce que la maternelle, pour moi, c'est quand même vraiment important parce que c'était quand même une école qui était gratuite déjà, et ouverte à tous les enfants, quel que soit leur milieu social.

Or, en la remplaçant par les jardins d'accueil qui, eux, seront payants, je crains qu'effectivement ça ne creuse les inégalités pour nos enfants.

Enfin, je pense que l'école n'a jamais quand même été aussi touchée depuis 2007 parce qu'elle subit des suppressions constamment. Et voilà, si l'école est touchée aujourd'hui, je pense qu'elle l'est par des décisions qui s'inscrivent dans une politique gouvernementale quand même et je soutiens l'association des parents d'élèves et tout le personnel de l'éducation.

Monsieur le Député-Maire :

Monsieur BOURSIER, vous avez la parole.

Un mot, un mot. N'ouvrez pas un autre débat.

Monsieur BOURSIER :

Non, non, non.

C'est simplement pour rappeler à Madame FLAMENT ce qu'elle sait certainement, c'est que le Premier Ministre qui a essayé de remettre de l'ordre dans le "foutoir" des programmes, c'était Jean-Pierre CHEVENEMENT, le premier à avoir redit que les fondamentaux, c'était le français et les mathématiques. Et je pense que Jean-Pierre CHEVENEMENT, on ne peut pas le taxer d'être de droite.

Madame FLAMENT :

C'est ce que je vous ai dit, Monsieur BOURSIER. J'étais d'accord avec vous pour que les élèves acquièrent une solide maîtrise des savoirs mais jamais, nulle part, on n'a dit qu'il ne fallait plus qu'ils aient accès...(propos inaudibles).

Monsieur BOURSIER :

Je n'ai pas dit ça.

Madame FLAMENT :

Ah si, vous l'avez dit tout à l'heure.

Monsieur BOURSIER :

J'ai dit que c'était une question de priorités et qu'il fallait accorder une priorité au français mais cela n'empêche (propos inaudibles).

Monsieur le Député-Maire :

S'il vous plaît.

Merci.

Madame LEFEBVRE, vous avez la parole, dernière intervenante.

Madame LEFEBVRE :

Oui, alors un dernier mot surtout au niveau de l'école maternelle qui me tient particulièrement à cœur.

Nous avons une école maternelle qui nous est enviée dans toute l'Europe depuis de nombreuses années.

Depuis ces derniers mois, cette école est mise à mal et les déclarations de notre Ministre ont été plus que méprisantes.

Or, nous avons un personnel formé qui connaît les besoins des enfants. Ce personnel nous est précieux et il prépare tôt l'avenir des enfants.

Je crois qu'il est important donc de nous mobiliser pour valoriser ce personnel et éviter que ces écoles ne deviennent de simples garderies qui empêchent de donner les mêmes chances à tous nos enfants.

Monsieur le Député-Maire :

Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, le mot de la fin va revenir aux représentants des fédérations de parents d'élèves, Madame ZADERADSKI et Monsieur LICTEVOUT.

Je voudrais dire que, si ce soir je ne suis pas intervenu dans le débat, c'est que je le fais en tant que parlementaire bien entendu, et que je souhaite que chacun puisse librement s'exprimer.

Comme des collègues nous ont rejoints, depuis le début de mon intervention, je voudrais rappeler le principe de ces conseils municipaux extraordinaires qui vont se répéter, c'est que les délibérations sont transmises à toutes les hiérarchies administratives : Inspectrice de l'Education Nationale, Inspecteur d'Académie, Recteur et bien entendu, Ministre de l'Education Nationale, Premier Ministre, et Président de la République.

Quel est le but recherché de ces conseils municipaux extraordinaires? C'est d'essayer d'inverser la décision formelle et de remettre en place des conventions partenariales sur le plan national bien sûr mais c'est fait - ça a été dit tout à l'heure et je le reconnais - et aussi de tenir compte de la spécificité des régions.

L'Education est nationale mais nous savons toutes et tous, les uns et les autres, qu'elle se différencie dans les difficultés économiques que traversent les régions françaises et ce que nous demandons en particulier au Ministre, c'est d'accepter, comme il vient de le faire d'ailleurs sur un certain nombre de textes qui sont repoussés à plus tard - là, c'est l'avenir de nos enfants et de l'Education Nationale - c'est qu'il prenne la même mesure raisonnable, ça le mérite. Tel est le but de notre démarche.

Madame, Monsieur, je vous donne la parole pour conclure.

Monsieur LICTEVOUT :

Je vous remercie.

Alors, ce que je voudrais simplement dire, c'est que "n'oublions pas les parents". Il est inadmissible que la première fédération de parents d'élèves n'ait plus de contact du tout avec le ministère de l'Education Nationale.

Ça ne se passait pas comme cela avant. Dans beaucoup d'instances, on ne tient plus compte de l'avis des parents.

N'oublions pas que les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant.

Et puis aussi, je voudrais dire deux mots sur le désengagement de l'Etat. Ce désengagement - alors je ne vais pas revenir sur ce qu'on a dit - mais enfin, à la rentrée 2009, ce sera moins 13 500 postes, plus de 20 000 élèves, je parle en national.

Ce désengagement s'opère au bénéfice des collectivités territoriales sans que le transfert de moyens soit assuré, du secteur privé qui n'attend que cela pour réaliser des profits.

Ce désengagement est contraire à la notion même du service public, qui veut que l'Etat soit le garant de la qualité du service sur tout le territoire et pour tous les citoyens.

Si ce n'est plus l'Etat qui organise, régule le système éducatif, alors qui ?

Merci beaucoup.

Monsieur le Député-Maire :

Merci beaucoup.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je déclare la séance du conseil municipal extraordinaire bientôt close après vous avoir fait approuver a posteriori, mais vous savez que maintenant nous travaillons sur bandes sons, le fait qu'il fallait que je désigne une secrétaire de séance, ce que j'ai omis de faire, et donc je vous propose que Madame REMILI puisse retranscrire la bande son.

Il n'y a pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Madame REMILI, vous étiez secrétaire de séance et ce sera bien entendu enregistré comme tel.

Mesdames et Messieurs, merci.

Suspension de séance de quelques minutes pour permettre à nos invités soit de rejoindre la salle où ils sont bien sûr les bienvenus, soit de pouvoir se retirer.

Merci.

La séance est levée à 19 heures 15.